

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 575 (Rect)

présenté par
M. Tian, M. Hetzel, M. Tardy et M. Aboud

ARTICLE 3

À l'alinéa 26, substituer au mot :

« Deux »

le mot :

« Trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'annonce d'un handicap chez un enfant doit aussi être considérée pour la prise de congés pour événements familiaux.